



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20231129-2023_11_086-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel de Blancafort sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° 2023-11-086

Approbation des créances irrécouvrables sur le budget principal et le budget annexe SPANC

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 21

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPI

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Le comptable public a adressé à la Communauté de communes une demande de mandatement relative à des créances irrécouvrables à la fois sur le budget principal, pour un montant total de 5 747.86 € concernant des titres de REOM, et sur le budget annexe SPANC, pour un montant de 24,20 € correspondant à un titre de redevance d'assainissement non collectif.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20231129-2023_11_086-DE

Budget principal	
6541 : créances admises en non valeur	2 422,33 €
	486,83 €
6542: créances éteintes	1 139,75 €
	982,45 €
	716,50 €
TOTAL	5 747,86 €

Budget annexe SPANC	
6541 : créances admises en non valeur	24,20 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par le Service de Gestion Comptable de Vierzon portant sur le mandatement de créances irrécouvrables sur le budget principal et le budget annexe SPANC,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **ACCEPTÉ les créances admises en non-valeur d'un montant total de 2 422,33 € relatives des recettes de REOM et à imputer cette somme sur le compte 6541 du budget principal.**

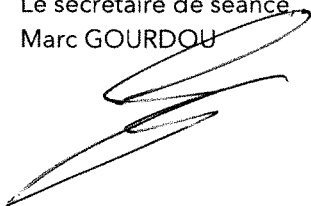
Article 2 : **ACCEPTÉ les créances éteintes d'un montant de 3 325,53 € relatives à des recettes de REOM et à imputer cette somme sur le compte 6542 du budget principal.**

Article 3 : **ACCEPTÉ les créances admises en non-valeur d'un montant total de 24,20 € relatives des recettes de RANC et à imputer cette somme sur le compte 6541 du budget annexe SPANC.**



Article 4 : **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Marc GOURDOU



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.